Bureau de normalisation du Québec

FORESTERIE

Normes et programmes de certification

Une **expertise confirmée**, des **normes** et des **certifications reconnues**

En affaires depuis plus de 60 ans, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est l'organisme de référence pour la normalisation et la certification au Québec. Mandaté par le gouvernement du Québec, il développe des normes consensuelles et des programmes de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

DES SOLUTIONS SUR MESURE

Les experts du BNQ développent des solutions sur mesure pour améliorer les pratiques d'affaires et la performance des organisations québécoises. Les normes et les programmes de certification du BNQ stimulent l'innovation dans de nombreux secteurs d'activité et inspirent la confiance.

Une portée internationale

Une expertise variée et pointue

Un appui à l'innovation

Un vaste réseau de collaborateurs

Un service à la clientèle exemplaire

Ce document est conforme, en tout ou en partie, à l'orthographe modernisée.

Pour la prospérité du secteur forestier et de votre organisation

Les forêts du Québec constituent un patrimoine inestimable et représentent une importante source de matières premières, de revenus et d'emplois. Le régime forestier québécois prévoit conséquemment un ensemble de dispositions légales, réglementaires et administratives visant l'aménagement durable des forêts et une saine gestion environnementale.

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) offre plusieurs normes et programmes de certification permettant aux entreprises et aux organisations forestières de se conformer à ces dispositions et d'assurer la traçabilité de leurs produits. Ce faisant, leurs pratiques s'améliorent.

Certains programmes de certification sont basés sur des normes reconnues internationalement, alors que d'autres ont été développés par le BNQ à la demande du gouvernement du Québec et de l'industrie. Leur application vise l'excellence et inspire la confiance des partenaires de l'industrie.

Le saviez-vous ?

- ✓ **Les logos de traçabilité sont recherchés et appréciés par les consommateurs de produits du bois.**
- ✓ **Les entreprises forestières ont l'obligation légale d'obtenir des certifications pour travailler en forêt publique.**

Normes d'aménagement forestier et d'approvisionnement en fibre – SFI®

Partir sur de bonnes bases

Le programme de certification SFI® (*Sustainable Forestry Initiative®* – Initiative de foresterie durable) réunit un ensemble d'exigences concernant l'aménagement du territoire forestier et l'approvisionnement en fibre. Il propose également des indicateurs de performance pour démontrer l'atteinte des résultats.

SFI® est un programme accrédité par le Conseil canadien des normes et reconnu par le PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification* – Programme de reconnaissance des certifications forestières), donc applicable au Canada et aux États-Unis, sur les terres publiques comme privées.

Normes de chaines de traçabilité de produits forestiers – FSC®, PEFC et SFI®

Des produits forestiers suivis à la trace

La certification de la chaine de traçabilité et d'étiquetage de produits forestiers permet de suivre les matériaux aux différentes étapes de transformation. Elle est offerte aux entreprises, notamment les fabricants, les courtiers et les imprimeurs, qui souhaitent informer leur clientèle de la provenance et de l'authenticité de leurs produits.

Le BNQ est accrédité pour certifier les entreprises selon les normes de chaines de traçabilité FSC® (*Forest Stewardship Council®*), PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*) et SFI® (*Sustainable Forestry Initiative®*). Un service d'audits intégrés est disponible.

Certification des entreprises d'aménagement forestier – CEAF

Un programme développé sur mesure pour les entreprises québécoises

Le programme de certification des entreprises d'aménagement forestier (CEAF) a été développé en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Il vise à limiter les conséquences sur l'environnement des activités d'aménagement forestier réalisées en forêt publique. Il établit des exigences techniques, notamment en matière de formation, de gestion des risques et de bonnes pratiques forestières.

Spécifiquement adapté au contexte québécois et à la réalité des entreprises de petite taille, le programme CEAF propose une procédure et des outils de support pour orienter la démarche de certification. La portée de la certification varie selon le type d'activités de l'entreprise, soit la récolte de bois, la voirie forestière, les travaux sylvicoles non commerciaux ou encore la gestion de camps forestiers.

Systèmes de gestion environnementale - ISO 14001

Prenez en charge votre impact environnemental

La norme ISO 14001 est reconnue internationalement, tout comme la certification délivrée par le BNQ. Elle s'adresse à tous les types d'organisations voulant implanter, maintenir à jour et améliorer un système de gestion environnementale. L'objectif est de déterminer, de hiérarchiser et de surveiller les aspects environnementaux maitrisables par l'organisation pour atténuer son impact global. La mise en œuvre d'un tel système permet aussi l'amélioration des pratiques en continu.

SYSTÈME CERTIFIÉ BNQ ISO 14001:2015

Bureau de normalisation du Québec

Québec
333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7

Montréal
1201, boul. Crémazie Est, bur. 1.210
Montréal (Québec) H2M 0A6

bnqinfo@bnq.qc.ca
bnq.qc.ca
1 844 474-6367